



Enfants Soleils d'Avenir

SIREN : 522 218 858
C/° M. Chalons
47 Rue Miquelon
97233 Schœlcher

PREFECTURE DE MARTINIQUE
RUE DE LA LIBERTE
97200 FORT DE France

Fort de France, le 31 août 2021

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver en pièces jointes, les dossiers de comptes annuels du Fonds de Dotation ESA (Enfants Soleils d'Avenir) pour les années 2017, 2018 et 2019, comprenant :

- Procès-verbal de l'assemblée générale pour l'année 2017, l'année 2018 et l'année 2019
- Rapports moral et d'activité pour l'année 2017, l'année 2018 et l'année 2019
- Rapports de gestion pour l'année 2017, l'année 2018 et l'année 2019
- Liste des libéralités reçues pour les exercices 2017, 2018 et 2019
- Rapports du Commissaire aux Comptes pour l'année 2017, l'année 2018 et l'année 2019
- Approbation des comptes des exercices 2017, 2018 et 2019, clos les 31 décembre et quitus.

Le Fonds de Dotation « Enfants Soleils d'Avenir » a connu depuis l'année 2016, pour diverses raisons qui se sont additionnées, un retard important dans la tenue de ses conseils d'administration.

Précédées du départ pour raison professionnelle de notre unique salariée permanente en 2015, des actions de dimensions importantes se sont succédées et ont monopolisé nos administrateurs :

- Septembre - Octobre 2016 : Aide d'urgence pour les communautés de l'arrondissement du Sud Est en Haïti, après le passage du cyclone Matthew.
- Novembre 2016 - Avril 2017 : Coordination de la collecte et de l'acheminement de 50 tonnes d'ouvrages scolaires et littéraires en Haïti à bord du « Batral », en collaboration avec les Forces Armées aux Antilles, l'Ambassade de France à Port au Prince, le réseau des Alliances Françaises en Haïti, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle en Haïti, le Rectorat de l'Académie de la Martinique, la Croix Rouge Martinique, et de nombreuses associations en Haïti et à la Martinique.
- Septembre - Novembre 2017 : Opération Aide d'urgence pour les populations du sud de la Dominique touchées par le cyclone Maria
- Décembre 2017 – Mai 2018 : Mise en place de l'accord de coopération décentralisée entre la ville du Prêcheur à la Martinique et la ville de Thiotte en Haïti. Avec la participation aux Assises Franco-Haïtiennes de la Coopération Décentralisée à Port-au-Prince, en décembre 2017 en Haïti, et la venue de la délégation haïtienne à la Martinique pour la signature de l'accord de coopération, suivie du voyage de la délégation de la ville du Prêcheur en Haïti en mai 2018.

Ce retard, réduit durant l'été 2020, s'est de nouveau accru avec la dégradation de l'état de santé de la secrétaire de notre Conseil d'Administration, Madame Simonne MORNET, à l'hiver 2020, suivie de son décès début 2021.

Tout ceci dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons depuis le printemps 2020, et son aggravation récente à la Martinique.

Nous sollicitons votre bienveillance et vous remercions par avance de votre compréhension pour les raisons de ce retard à vous adresser ces documents.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le Président
Serge CHALONS



Enfants Soleils d'Avenir

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU FONDS DE DOTATION « Enfants soleil d'Avenir »

SIREN : 522 218 858

Séance du 18 Juin 2020

Le 18 Juin 2020, l'Assemblée Générale du Fonds de Dotation « Enfants Soleils d'Avenir » (ESA) a été conviée sur convocation de son Président afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et d'activité pour l'année 2017, pour l'année 2018 et pour l'année 2019
- Rapport de gestion pour l'année 2017, pour l'année 2018 et pour l'année 2019
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus
- Questions diverses

Sont présents :

Moïse BELORGANE
Serge CHALONS (Président)
Christian JEAN-ETIENNE (Trésorier)
Patrice LEFAUCHEUR
Aline MONTJOLY
Simonne MORNET (Secrétaire)

Représentés

Éric CABERIA (Secrétaire-adjoint) / pouvoir Christian JEAN ETIENNE
Marie-Flore PELAGE / pouvoir Simonne MORNET

Absents

Olympe FRANCIL (Trésorière-adjointe)
Dominique MODOCK (Vice-Présidente)
Joël ZOBEL

Invités :

Tania de FABRIQUE ST TOURS
Hugues LUCRON
Chantal CHALONS

Le Président, Monsieur Serge CHALONS, après avoir procédé à l'appel, remercie les membres de leur présence.

Le quorum étant atteint, il aborde le premier point de l'ordre du jour.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport moral pour l'année 2017, le rapport moral pour l'année 2018 et le rapport moral pour l'année 2019.

RAPPORT DE GESTION

Le Trésorier présente le rapport financier de l'année 2017, le rapport financier de l'année 2018, et le rapport financier de l'année 2019.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes, présente son rapport d'audit pour l'année 2017, son rapport pour l'année 2018, et son rapport pour l'année 2019.

Le président soumet alors au vote les résolutions.

VOTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral de 2017, de 2018 et de 2019 du Président, approuve ces rapports.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

2^e RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports financiers 2017, 2018 et 2019, les bilans et comptes pour les années 2017, 2018 et 2019 et les rapports d'audit du Commissaire aux Comptes 2017, 2018 et 2019 approuve ces rapports.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

3^{ème} résolution

L'assemblée confie tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est levée à 20H30.

Le Président
Serge CHALONS





FLORISE CHAUVET
EXPERTISE COMPTABLE
& AUDIT

FLORISE CHAUVET
Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France

FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Siège social : 44 Rue Lionel PAVOT

97233 SCHOELCHER

SIRET : 522 218 858 00010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Vieux Chemin de Californie - Acajou - 97232 Le LAMENTIN

Siret : 492 499 082 00039

Téléphone : 05 96 60 92 16 - Fax : 05 96 70 63 56

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation **ENFANTS SOLEILS D'AVENIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure associative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Lamentin, le 18 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes



Florise CHAUVET

FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPTES ARRETES au : 31/12/2017

APE : SIRET :

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison	Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	6 595		6 595		6 595	100.00	
	Autres créances				1 367	1 367		
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	18 247		18 247	36 434	18 187	49.92		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	24 842		24 842	37 801	12 959	34.28		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 842		24 842	37 801	12 959	34.28		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	33 652	9 495	24 157	254.42
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 088	24 157	38 245	158.32
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	19 564	33 652	14 088	41.86	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 201	3 387	1 814	53.55
	Dettes fiscales et sociales		685	685	100.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	77	77		
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	5 278	4 149	1 129	27.21
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		24 842	37 801	12 959	34.28

Document audité par F. CHAUMET

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

5 278 4 149

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

VIGILANT JAKOU

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services		130	130	100.00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 380	1 380	100.00
Collectes	31 969	67 530	35 562	52.66
Cotisations	180	60	120	200.00
Autres produits		10	10	100.00
Total I	32 149	69 111	36 962	53.48
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 186	3 206	1 020	31.82
Impôts, taxes et versements assimilés		1 273	1 273	100.00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	43 369	40 471	2 898	7.16
Autres charges (2)				
Total II	45 555	44 950	605	1.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 406	24 161	37 567	155.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 406	24 161	37 567	155.49
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	685		685	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	685		685	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 367	4	1 363	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 367	4	1 363	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	682	4	678	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	32 834	69 111	36 277	52.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	46 922	44 954	1 963	4.38
Solde intermédiaire	14 088	24 157	38 245	158.32
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	14 088	24 157	38 245	158.32

Document audité par F. CHAUMET

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature		865			865	
TOTAL		865			865	
CHARGES						
Secours en nature		865			865	
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL		865			865	

Document audité par F. CHAUVET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Document audité par F. CHAUVEY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	9 495		24 157		33 652
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 157		14 088	24 157	14 088
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	33 652		10 069	24 157	19 564

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 595	6 595	
TOTAL	6 595	6 595	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 201	5 201		
Autres dettes	77	77		
TOTAL	5 278	5 278		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 201
Total	5 201

Document audité par E. CHAUVET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	5 201
Total	5 201

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Valorisation des contributions volontaires**

Les contributions volontaires correspondent à des dons en nature et portant sur des étiquettes autocollantes au logo ESA pour identification des colis expédiés à la DOMINIQUE, des bougies.

Ces contributions ont été valorisées sur la base des factures émises par les donateurs qui sont des sociétés de la place.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 813,75 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 813,75 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Document audité par F. CHAUVEI



Enfants Soleils d'Avenir

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION « Enfants Soleils d'Avenir »

Année 2017

Durant l'année 2017, qui a été une année particulièrement chargée, le Fonds de Dotation ESA (Enfants Soleil d'Avenir)

A soutenu les actions de l'association ESA CARAÏBE sur les programmes suivants :

- la poursuite de l'accompagnement de l'Orphelinat « My Father's House qui accueillait 200 enfants à Port au Prince,
- la poursuite du suivi du programme d'accompagnement de l'école de Bois Chadek en Haïti,
- la poursuite de l'aide d'urgence apportée à la population de Thiotte à la suite du passage du cyclone Matthew,
- la poursuite du programme de coopération médicale avec la réalisation d'une mission de cardiologie pédiatrique à Port-au-Prince,
- la coordination à la Martinique de l'opération « 10.000 Livres pour Haïti », et la distribution en Haïti des 50 tonnes de livres collectés,
- la mise en place d'un soutien alimentaire d'urgence pendant un mois en direction de la population de Grand Bay et de sa région, dans le sud de la Dominique, dans les suites du passage du Cyclone Maria sur la Dominique,
- la participation aux Assises Franco-Haïtienne de la Coopération Décentralisée en Haïti avec une délégation de la Ville du Prêcheur et de l'ADDUAM, pour la mise en place d'un accord de coopération décentralisée entre la ville de Thiotte en Haïti et la ville du Prêcheur en Martinique.

Pour ce faire, le Fonds de Dotation a organisé des collectes de fonds pour ensuite les redistribuer à l'association ESA Caraïbes, en soutien à la réalisation de ces actions.

Le Président

Serge CHALONS

Fonds de Dotation ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Rapport Financier 2017

L'année 2017 est une année exceptionnelle pour l'activité du Fonds de Dotation ENFANTS SOLEILS D'AVENIR (ESA) et l'association ESA Caraïbes. Elle succède à un dernier 2016 trimestre chargé en nouvelles activités, avec l'aide d'urgence apportée en Haïti après le cyclone Matthew, et le démarrage du programme de scolarisation pour 250 enfants à l'école Bois Chadek en Haïti. Elle débute avec une mission de cardiologie en Haïti, puis se poursuit en mars-avril avec l'importante opération 10.000 Livres pour Haïti, et se termine avec l'aide d'urgence apportée à la Dominique après le cyclone Maria, et la participation, avec une délégation martiniquaise, aux Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Haïtienne à Port-au-Prince.

Le Fonds de Dotation ESA a collecté **33.014 Euros** de dons en 2017, et alloués **43.369 Euros** de subventions à l'association ESA Caraïbes, conformément à la convention de partenariat établie en début d'année 2017 entre les deux partenaires.

Les dons collectés se répartissent comme suit :

- Dons en frais des bénévoles abandonnés en don.....	3.771 euros
- Dons en nature.....	865 euros
- Dons reçus via Paypal (<i>dont 227.56 Euros de Frais, 4% env.</i>)	5.593 Euros
- Dons reçus en espèces	2.315 Euros
- Dons reçus par chèques	13.120 Euros
- Dons reçus par virements bancaires	7.350 Euros

Les subventions ont été allouées à ESA Caraïbes selon les budgets 2017 suivants :

- Coordination et suivi de l'ensemble des programmes.....	4.000 euros
- Programme de Coopération Médicale Pédiatrique sur la Caraïbe	11.000 euros
- Ecole Bois Chadek de Thiotte – Haïti.....	12.000 euros
- Cyclone Matthew Aide d'urgence Sud Est	9.000 euros
- Orphelinat My Father's House (MFH)	3.000 euros
- Suivi Patients PCMPC	2.000 euros
- Coopération Décentralisée Thiotte/Haïti-Prêcheur/Martinique	3.000 euros
- Opération 10.000 Livres pour Haïti	3.000 euros

L'utilisation des subventions reçues par l'association ESA Caraïbes pour l'année 2017 sont décrites dans le rapport financier de l'association ESA Caraïbes, joint au présent rapport.

Au 31/12/2017, les comptes du Fonds de Dotation présentent un total créditeur de 18.247 Euros :

- Compte BRED - ESA Fonds de Dotation.....	12.881 Euros
- Compte PAYPAL - ESA Fonds de Dotation	5.365 Euros

N°	Titre	Nom	Prénom	Banque	Date du don	Mode de règlement	Montant
1	Mme	DUVAL	Monique		27/12/2017	CUMUL 2017	480,00 €
2	MM	DROMARD	Eric ou Murielle	PAYPAL	24/09/2017	CB	50,00 €
3	M.	JEAN MARIE	Jane	BRED	18/10/2017	CHQ	50,00 €
4	Mme	BEGOT	Monique		29/12/2017	CHQ	100,00 €
5	M.	JEAN BAPTISTE	Eric	CM	10/10/2017	CHQ	200,00 €
6	Mme	GOURLAT - ROUSSEAU	Frederique		26/12/2017	CUMUL 2017	240,00 €
7	M	GERIN	Frank		27/12/2017	CUMUL 2017	120,00 €
8	Mme	LEFAUCHEUR	Isabelle		27/12/2017	CUMUL 2017	120,00 €
9	Mme	MODOCK	Marie		11/10/2017	CUMUL 2017	1 100,00 €
10	M	CHALONS	Serge		20/12/2017	CUMUL 2017	420,00 €
11	Mme	JEAN BAPTISTE	Françoise		29/12/2017	CHQ	50,00 €
12	M	EDOUARD	André	BNP	10/10/2017	CHQ	50,00 €
13	Mme	ROUSSELLE	Brigitte		01/12/2017	CUMUL 2017	120,00 €
14	Mme	VERTUEUX	Alix	CM	10/10/2017	CHQ	70,00 €
15	Mme	BEUZE	MARIE CLAUDE	CE	11/10/2017	CHQ	50,00 €
16	Mme	RAVOTEUR	JEANNE		10/10/2017	CUMUL 2017	120,00 €
17	Mme	BAUD	THERESE		11/10/2017	CUMUL 2017	240,00 €
18	M	BELLEMARE	ROGER - HUGUETTE		29/12/2017	CUMUL 2017	600,00 €
19	M	JEAN ETIENNE	Christian		01/12/2017	CUMUL 2017	240,00 €
20	Mme	JEAN ETIENNE	Flore		29/12/2017	CHQ	120,00 €
21	M	PIERRE	RICHARD		27/12/2017	CUMUL 2017	360,00 €
22	M	FLECHELLES	Pierre		27/12/2017	CUMUL 2017	240,00 €
23	MM	MONTJOLY	ALINE ET GEORGES		20/12/2017	CHQ	30,00 €
24	M.	NAZAIRE	Charles		28/11/2017	ESPECES	50,00 €
25	M	BELLANCE	Rémi		29/12/2017	CHQ	500,00 €
26	Mme	MORNET	Simonne		20/12/2017	CUMUL 2017	424,74 €
27	Mme	CHALONS	Chantal		20/12/2017	CHQ	30,00 €
28	M.	ANDRE	Philippe	BRED	11/10/2017	CHQ	50,00 €
29	Mme	BARST	Josette	BRED	18/10/2017	CHQ	500,00 €
30	M.	BELLONY	Alex	BP	10/10/2017	CHQ	20,00 €
31	Mme	BOISAN	Gisele	CA	10/10/2017	CHQ	50,00 €
32	M.	CAIUS	Serge	CA	10/10/2017	CHQ	50,00 €
33	Mme	DESTIN	Eugénie		11/10/2017	ESPECES	60,00 €
34	Mme	FROMONT	GEORGE LUCIE	BRED	11/10/2017	CHQ	200,00 €
35	Mme	HILAIRE	Marie-Michele	BP	24/11/2017	CHQ	130,00 €
36	M.	HO-HIO-HEN	Alain Jacques		29/12/2017	CHQ	1 250,00 €
37	Mme	MARIE-JOSEPH	Marcelle		11/10/2017	ESPECES	50,00 €
38	Mme	MEYZINDIE	Julie		11/12/2017	ESPECES	10,00 €
39	Mme	RENE	Lydie	SG	27/11/2017	CHQ	200,00 €
40	_	SARL CRODELI		CM	10/10/2017	CHQ	60,00 €
41	Mme	TAILAME	Emma	BRED	10/10/2017	CHQ	30,00 €
42	Mme	VASSAUX	Sylvie	CE	11/10/2017	CHQ	50,00 €
43	M.	VENTURA	Frantz		11/10/2017	ESPECES	20,00 €
44	Mme	PROSPER	VALÉRIE	PAYPAL	23/09/2017	CB	75,00 €
45	M.	TANIC	EMILE	PAYPAL	25/09/2017	CB	100,00 €
46	Mme	ROUSSELIN	PEGGY	PAYPAL	01/10/2017	CB	300,00 €
47	Mme	PETITO	DOMINIQUE	PAYPAL	22/09/2017	CB	150,00 €
48	Mme	DAMICO	ISABELLE	PAYPAL	25/09/2017	CB	250,00 €
49	Mme	JULLIAN	SEVERINE	PAYPAL	22/09/2017	CB	200,00 €
50	Mme	PIERRE-LOUIS	JESSICA	PAYPAL	29/09/2017	CB	30,00 €
51	Mme	CHANTALOU	MIRELLA	PAYPAL	12/10/2017	CB	50,00 €
53	Mme	BOCALY	MELISSA	PAYPAL	28/09/2017	CB	50,00 €
54	Mme	PRUDENT	RÉGINE	PAYPAL	25/09/2017	CB	120,00 €
55	Mme	EDRAGAS	CATHERINE	PAYPAL	23/09/2017	CB	300,00 €
56	M.	BERANGER	GABRIEL	PAYPAL	12/10/2017	CB	100,00 €
57	Mme	BIRD-COMPTON	JACQUELINE	PAYPAL	24/09/2017	CB	1 000,00 €
58	Mme	BOCALY	LESLIE	PAYPAL	01/10/2017	CB	50,00 €
59	M	POULAILLE	MIGUEL		30/11/2017	CUMUL 2017	240,00 €
60	Mme	JOSEPHINE	MARIE THERESE		27/12/2017	CUMUL 2017	360,00 €
61	Mme	LABIGNE	ROSELYNE		04/12/2017	CUMUL 2017	120,00 €
62	Mme	LOUIS-EDOUARD EP DELOS	NELLY		05/09/2017	CUMUL 2017	270,00 €
63	M	JOSEPHINE	RENE		04/12/2017	CUMUL 2017	360,00 €
64	Mme	GERBER	Nathalie		11/12/2017	CUMUL 2017	120,00 €
65	Mme	NACITAS	ANAEL	PAYPAL	20/12/2017	CB	100,00 €
67	M.	ANAOLETO	Alphonso	CA	11/10/2017	CHQ	50,00 €
68	_	Association Miséricorde Divine			31/12/2017	DON NATURE	182,52 €

69	Mme	ATINE	CLIO	PAYPAL	30/09/2017	CB	20,00 €
70	M	BELROSE	Maurice Marcé	BNP	10/10/2017	CHQ	100,00 €
71	Mme	BELROSE	NADIA LAURE		01/12/2017	VIR	20,00 €
72	Mme	BERNARD	Colette		30/01/2018	CHQ	20,00 €
73	M	BOISSEAU	MARC	PAYPAL	03/12/2017	CB	100,00 €
74	M	BONE	Jones		11/10/2017	ESPECES	50,00 €
75	Mme	BRAFFINE	Dominique	BRED	10/10/2017	CHQ	50,00 €
76	Mme	BRIGITTE	Elise		20/12/2017	CHQ	150,00 €
77	Mme	BRUNO	Marie José		11/10/2017	ESPECES	50,00 €
78	Mme	CAIROLI	Ariane	BRED	11/12/2017	CHQ	50,00 €
79	Mme	CALVERT	JOLENE	PAYPAL	11/03/2017	CB	50,00 €
80	Mme	CAPRE	FABIENNE	PAYPAL	26/09/2017	CB	50,00 €
81	M	CHABILLON	TOM	PAYPAL	22/09/2017	CB	50,00 €
82	M	CHARPY	Alain	BP	18/10/2017	CHQ	100,00 €
83	_	CIAC	Association		10/10/2017	ESPECES	500,00 €
84	Mme	CIRILLE	REGINE	PAYPAL	01/10/2017	CB	100,00 €
85	_	CLARTE DIVINE			31/12/2017	DON NATURE	322,79 €
86	_	CMNA			11/09/2017	VIR	500,00 €
87	M	COM	Jean-Luc	CM	11/10/2017	CHQ	40,00 €
88	Mme	DARO	Fabienne		11/10/2017	ESPECES	20,00 €
89	Mme	DE SEZE	Françoise	CIC	11/10/2017	CHQ	50,00 €
90	M	DE MATHAREL	GUILLAUME	PAYPAL	26/09/2017	CB	50,00 €
91	Mme	DE REURE	Jeannine	SG	24/11/2017	CHQ	50,00 €
92	M	DESTIN	Cédric		11/10/2017	ESPECES	20,00 €
93	M	DI ROSA	Dominic	BOURSORA	11/12/2017	CHQ	30,00 €
95	M	DUBOS	Pascal		30/01/2018	CHQ	50,00 €
96	M	DUNOYER	GILBERT	PAYPAL	28/09/2017	CB	100,00 €
97	_	ECOLE ILETS CHARLES			20/12/2017	CHQ	260,00 €
98	_	ETIK			31/12/2017	DON NATURE	360,00 €
99	Mme	EVERARD	CECILE	PAYPAL	25/09/2017	CB	50,00 €
100	_	FFME - Ligue Martinique Montagne et Es			30/01/2018	ESPECES	935,00 €
101	M	FRANCOIS	Jean-Pierre	BNP	18/10/2017	CHQ	100,00 €
102	M	GIBOYAU	Laurent		28/11/2017	ESPECES	320,00 €
103	M	GRANVILLE	Alex	BP	11/12/2017	CHQ	100,00 €
104	M	HATCHUEL	Yves		20/12/2017	CHQ	30,00 €
105	Mme	HAUSTANT	Héliane Marie Sophie	CA	18/10/2017	CHQ	100,00 €
106	Mme	HOMMAND	Cristelle		30/01/2018	CHQ	20,00 €
107	Mme	HOWE	Catherine		29/12/2017	CHQ	50,00 €
108	Mme	JOLY	Colette		29/12/2017	CHQ	50,00 €
109	_	JOSEPH			11/10/2017	ESPECES	30,00 €
110	M	LACOSTE	CHRISTIAN	PAYPAL	29/09/2017	CB	75,00 €
111	Mme	LALA	AGATHE	PAYPAL	28/09/2017	CB	100,00 €
112	Mme	LAPELERIE	Michele	BRED	10/10/2017	CHQ	30,00 €
113	Mme	LAURENT-CARUGE	Marléne	CM	10/10/2017	CHQ	60,00 €
114	M	LOUISE ALEXANDRE	JEROME		20/12/2017	CHQ	100,00 €
115	Mme	MARIANO	KARINE	PAYPAL	07/11/2017	CUMUL 2017	303,00 €
116	Mme	MARIE LOUISE	Laurence	BRED	10/10/2017	CHQ	30,00 €
117	Mme	MAUGEE	CATHERINE	PAYPAL	24/09/2017	CB	200,00 €
118	Mme	AFFHOLDER	JOSIANE	PAYPAL	10/10/2017	CB	50,00 €
119	M	MAUVOIS	YVES	PAYPAL	25/09/2017	CB	150,00 €
120	Mme	MAVINGA	MICHAELLE	PAYPAL	28/09/2017	CB	100,00 €
121	Mme	MESLIEN	Sylvie		11/12/2017	ESPECES	40,00 €
122	Mme	OLLIVIER	JOCELYNE	PAYPAL	23/09/2017	CB	50,00 €
123	Mme	ORLAY	Ghislaine	BRED	11/10/2017	CHQ	50,00 €
124	Mme	REDOUTE	Mahe	BNP	10/10/2017	CHQ	20,00 €
125	M	ROSELYNE-BENOIT	Yves Marie	BRED	10/10/2017	CHQ	30,00 €
126	M	SAN MILLAN	NICOLAS	PAYPAL	23/09/2017	CB	10,00 €
127	M	SAXEMARD	Georges	BRED	10/10/2017	CHQ	50,00 €
128	_	TE			11/10/2017	ESPECES	30,00 €
129	Mme	TI-I-TA-MING	Christiane		11/10/2017	ESPECES	20,00 €
130	Mme	VALENTINE-LAND	GM	PAYPAL	28/09/2017	CB	200,00 €
131	Mme	VOUGA	MANON	PAYPAL	24/09/2017	CB	500,00 €
132	Mme	ZOU	France Lise	BRED	11/12/2017	CHQ	50,00 €
133	M	LAFORGE	Jean Louis	BNP	29/12/2017	VIR	1 500,00 €
134	M	EDOUARD	Max	BDAF	20/10/2017	CHQ	500,00 €
135	M	ROY-CAMILLE	JIMMY	BP	19/10/2017	CHQ	150,00 €
136	Mme	DEFOI	Jeanne Emérante		15/02/2018	CHQ	300,00 €

137		SCI PIERRETTE		CA	11/10/2017	CHQ	500,00 €
138	M	LEFAUCHEUR	Patrice		31/12/2017	Abandon Frais	3 646,00 €
139	MME	LEFAUCHEUR	Nadine		28/12/2017	CHQ	1 000,00 €
140	M.	GUILON	ROBERT	PAYPAL	19/02/2017	CB	60,00 €
							28 484,05 €
<i>DON ANONYME</i>							1 100,00 €
							29 584,05 €



FLORISE CHAUVET
EXPERTISE COMPTABLE
& AUDIT

FLORISE CHAUVET
Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France

FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Siège social : 44 Rue Lionel PAVOT

97233 SCHOELCHER

SIRET : 522 218 858 00010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation **ENFANTS SOLEILS D'AVENIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

lc

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure associative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

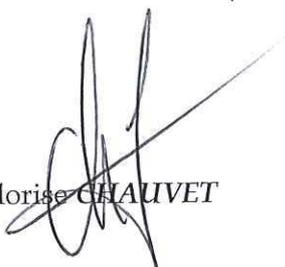
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Lamentin, le 18 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes



Florise CHAUVET

FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ARRETES au : 31/12/2018

APE : SIRET :

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison	Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)								
Créances usagers et comptes rattachés	2 765		2 765	6 595	3 830	58.07		
Autres créances								
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	14 631		14 631	18 247	3 616	19.81		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	17 396		17 396	24 842	7 446	29.97		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 396		17 396	24 842	7 446	29.97		

Document audité par F. CHAUVEY

- (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	- Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	19 564	33 652	14 088	41.86
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	11 818	14 088	2 270	16.11
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	7 746	19 564	11 818	60.41	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 573	5 201	1 628	31.29
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 077	77	6 000	NS	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	9 650	5 278	4 373	82.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 396	24 842	7 446	29.97

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

9 650 5 278

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes	24 729	31 969	7 239	22.65
Cotisations		180	180	100.00
Autres produits	202		202	
Total I	24 931	32 149	7 217	22.45
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 026	2 186	160	7.31
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	34 723	43 369	8 645	19.93
Autres charges (2)				
Total II	36 749	45 555	8 805	19.33
I - Résultat d'exploitation (I-II)	11 818	13 406	1 588	11.84
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Document audité par F. CHAUVET

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 818	13 406	1 588	11.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		685	685	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		685	685	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 367	1 367	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		1 367	1 367	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		682	682	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	24 931	32 834	7 902	24.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	36 749	46 922	10 173	21.68
Solde intermédiaire	11 818	14 088	2 270	16.11
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	11 818	14 088	2 270	16.11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature		865	865	100.00
TOTAL		865	865	100.00
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
Prestations		865	865	100.00
TOTAL		865	865	100.00

Document audité par F. CHAUVET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Document audité par F. CHAUMET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	33 652		14 088	0	19 564
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 088		14 088	11 818	11 818
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	19 564			11 818	7 746

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 765	2 765	
TOTAL	2 765	2 765	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 573	3 573		
Autres dettes	6 077	6 077		
TOTAL	9 650	9 650		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 573
Autres dettes	6 000
Total	9 573

Document audité par F. CHABREI

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	3 573
SUBVENTIONS A VERSER	6 000
Total	9 573

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Valorisation des contributions volontaires**

NEANT

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 813,75 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 813,75 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Document audité par F. CHAUVET



Enfants Soleils d'Avenir

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION « Enfants Soleils d'Avenir »

Année 2018

Durant l'année 2018, le Fonds de Dotation ESA (Enfants Soleil d'Avenir)

A soutenu les actions de l'association ESA CARAÏBE sur les programmes suivants :

- Enfance et Handicap,
- Coopération Médicale en Haïti
- Aide au Développement en Haïti
- Poursuite de l'aide d'urgence à la population de Grand Bay en Dominique

Concernant l'enfance : Il s'est agit de la poursuite de l'accompagnement de l'Orphelinat « My Father's House qui accueillait 200 enfants à Port au Prince. Dans ce cadre, notre activité a consisté en un soutien médical régulier à l'attention des enfants et en la poursuite d'activités ludiques, pour un meilleur épanouissement de ces enfants.

Nous avons aussi accompagné les 250 enfants de l'école de Bois Chadek, de la ville de Thiotte dans le sud est d'Haïti, sous la forme d'une rémunération des enseignants et de l'apport de petit matériel scolaire.

La coopération médicale a concerné plus particulièrement une action de santé en direction de la population de Thiotte sous forme d'une mission de soin de la douleur par l'acupuncture, en partenariat avec l'association d'acupuncteurs « Si Yuan ».

Mais aussi s'est traduite, hors du champ médical, par le soutien d'un accord de coopération entre la ville de Thiotte et la ville du Prêcheur en Martinique, pour la mise en place de projets partagés et plus particulièrement d'un système d'alimentation en eau de la ville et de ses quartiers périphériques, suite à une période de sécheresse particulièrement difficile.

Par ailleurs, dans les suites du passage du Cyclone Maria sur la Dominique, nous avons mis en place un soutien alimentaire d'urgence pendant un mois en direction de la population de Grand Bay et de sa région, dans le sud de la Dominique, action poursuivie en particulier à l'attention des agriculteurs pour une reprise de l'activité agricole nourricière pour cette population.

Pour ce faire, le Fonds de Dotation a organisé des collectes de fonds pour ensuite les redistribuer à l'association ESA Caraïbes, en soutien à la réalisation de ces actions.

Le Président

Serge CHALONS



Enfants Soleils d'Avenir

Fonds de Dotation ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Rapport Financier 2018

Durant l'année 2018, le Fonds de Dotation ESA et l'association ESA Caraïbes, ont poursuivi l'accompagnement des 200 enfants de l'orphelinat My Father's House, ainsi que celui des 250 enfants de l'école de Bois Chadek à Thiottle.

Différentes actions ont poursuivi l'aide alimentaire d'urgence apportée à la Dominique après le passage du cyclone Maria, et pour conclure cette belle opération, ESA Caraïbes a organisé sa première traversée solidaire en kayak du canal de la Dominique.

Dans le cadre du projet de coopération, une délégation des élus de Thiottle a été reçue à la Martinique par la ville du Prêcheur, pour l'élaboration et la ratification de l'accord de coopération décentralisée entre les deux collectivités en mai. Ensuite, c'est une délégation des élus du Prêcheur qui s'est rendue avec ESA Caraïbes à Thiottle. Et toujours dans ce cadre, une première mission a été réalisée à Thiottle, en collaboration avec l'ADDUAM, pour l'étude d'un projet de mise en place d'un parc naturel pour la protection de la forêt et de la source Royère de Thiottle.

Enfin, deux premières missions ont été réalisées en Haïti pour la mise en place d'une mission régulière d'acupuncture au centre de santé de Thiottle.

En 2018, le Fonds de Dotation ESA a collecté **24.729 Euros** de dons, et alloué **34.723 Euros** de subventions à l'association ESA Caraïbes, dont un solde à verser de 6.000 euros, conformément à la convention de partenariat établie en début d'année 2018 entre les deux partenaires.

Les dons collectés se répartissent comme suit :

- Frais des bénévoles abandonnés en don 5.514 euros
- Dons reçus via Paypal (*dont 123 Euros de Frais*) 3.450 Euros
- Dons reçus par virements bancaires 8.030 Euros
- Dons reçus par chèques 7.735 Euros

Les subventions ont été allouées à ESA Caraïbes selon les budgets 2018 suivants :

- Coordination et suivi de l'ensemble des programmes..... 2.000 euros
- Programme de Coopération Médicale Pédiatrique sur la Caraïbe 1.000 euros
- Ecole Bois Chadek de Thiottle – Haïti..... 12.000 euros
- Cyclone Maria - Aide d'urgence Dominique 7.000 euros
- Orphelinat My Father's House (MFH) 3.000 euros
- Suivi Patients PCMPC 2.000 euros
- Coopération Décentralisée Thiottle/Haïti-Prêcheur/Martinique 4.000 euros
- Thiottle – Missions Acupuncture 7.000 euros
- Evenementiel – Relais Kayak Solidaire..... 1.000 euros
- Soutien Pédagogique ISMG..... 1.000 euros

L'utilisation des subventions reçues par l'association ESA Caraïbes pour l'année 2018 sont décrites dans le rapport financier de l'association ESA Caraïbes, joint au présent rapport.

Au 31/12/2018, les comptes du Fonds de Dotation présentent un total créditeur de 14.631 Euros :

- Compte BRED - ESA Fonds de Dotation 11.515 Euros
- Compte PAYPAL - ESA Fonds de Dotation 3.116 Euros

N°	Titre	Nom	Prénom	Banque	Date du don	Mode de règlement	Montant
1		TOUREN YACHTCLUB von DEUTSCHLAND			10/01/2018	CHQ	3 000,00 €
2	M	EDOUARD	Max		27/12/2018	VIR	300,00 €
3	Mme	DUVAL	Monique		27/12/2018	Cumul 2018	480,00 €
4	Mme	GOURLAT - ROUSSEAU	Frederique		26/12/2018	Cumul 2018	240,00 €
5	M	GERIN	Frank		27/12/2018	Cumul 2018	120,00 €
6	M	LAFORGE	Jean Louis	PAYPAL	29/12/2018	CB	1 500,00 €
7	Mme	LEFAUCHEUR	Isabelle		27/12/2018	Cumul 2018	120,00 €
8	Mme	JEAN BAPTISTE	Françoise	BRED	28/12/2018	CHQ	55,00 €
9	Mme	ROUSSELLE	Brigitte		03/12/2018	Cumul 2018	120,00 €
10	Mme	RAVOTEUR	JEANNE		31/07/2018	Cumul 2018	70,00 €
11	Mme	BAUD	Thérèse		11/10/2018	Cumul 2018	240,00 €
12	M	BELLEMARE	ROGER - HUGUETTE		31/12/2018	Cumul 2018	600,00 €
13	M	JEAN ETIENNE	Christian		03/12/2018	Cumul 2018	240,00 €
14	Mme	JEAN ETIENNE	Flore	BRED	28/12/2018	CHQ	60,00 €
15	M	LUCRON	HUGUES		27/12/2018	VIR	2 000,00 €
16	M	PIERRE	RICHARD		27/12/2018	Cumul 2018	360,00 €
17	Mme	MONROSE	Ginette	PAYPAL	31/12/2018	CB	50,00 €
18	M	LANOIX	Guy	PAYPAL	31/12/2018	CB	100,00 €
19	M	FLECHELLES	Pierre		24/12/2018	Cumul 2018	240,00 €
20	M	EBLE	Thierry	PAYPAL	30/12/2018	CB	100,00 €
21	M	BELLANCE	Rémi	CA	28/12/2018	CHQ	500,00 €
22	Mme	MORNET	Simonne	BNP	28/12/2018	CHQ	500,00 €
23	M	VILLAIN	Laurent	PAYPAL	31/12/2018	CB	150,00 €
24	M.	HO-HIO-HEN	Alain Jacques	BNP	19/12/2018	CHQ	1 250,00 €
25	Mme	PETITO	DOMINIQUE	PAYPAL	31/12/2018	CB	100,00 €
26	Mme	DUFIEF	GAËL	PAYPAL	31/12/2018	Cumul 2018	200,00 €
27	M.	FLORENT	MOÏSE		25/09/2018	VIR	20,00 €
28	M.	YVON	CHRISTOPHE	PAYPAL	31/12/2018	CB	200,00 €
29	Mme	EDRAGAS	CATHERINE	BP	28/12/2018	CHQ	500,00 €
30	Mme	JEAN-JOSEPH	MIREILLE	PAYPAL	30/12/2018	CB	100,00 €
31	Mme	LEBON	MARYSE	PAYPAL	31/12/2018	CB	50,00 €
32	Mme	PINOT LATOUR	MONIQUE	PAYPAL	31/12/2018	CB	100,00 €
33	M.	DANIEL	JUSTIN	PAYPAL	31/12/2018	CB	300,00 €
34	Mme	JOBELLO	DINIA- CHANTAL		26/11/2018	CHQ	150,00 €
35	M	POULAILLE	MIGUEL		31/12/2018	Cumul 2018	260,00 €
36	Mme	JOSEPHINE	MARIE THERESE		28/05/2018	Cumul 2018	150,00 €
37	MME	LABIGNE	ROSELYNE		04/12/2018	Cumul 2018	120,00 €
38	M	JOSEPHINE	RENE		03/05/2018	Cumul 2018	150,00 €
39	Mme	GERBER	Nathalie		10/05/2018	Cumul 2018	50,00 €
40	MME	NACITAS	ANAEL	PAYPAL	31/12/2018	CB	100,00 €
41		SCI PIERRETTE			25/10/2018	CHQ	500,00 €
42	M	BOISSEAU	MARC	PAYPAL	31/12/2018	CB	100,00 €
43	Mme	MAUGEE	CATHERINE	PAYPAL	31/12/2018	CB	100,00 €
44	Mme	ORLAY	Ghislaine		04/12/2018	Cumul 2018	160,00 €
45	MME	DANJOU	Valérie	PAYPAL	30/10/2018	Cumul 2018	150,00 €
46	MME	SIDOINE	Valérie	PAYPAL	31/12/2018	CB	50,00 €
47	MME	ATALLAH	Véronique	BNP	28/12/2018	CHQ	100,00 €
48	MME	JEAN LOUIS	Murielle	CM	28/12/2018	CHQ	50,00 €
49		ASSOCIATION LES KALINAGO			30/01/2018	VIR	2 000,00 €
50	M	CHALONS	Serge		12/03/2018	Abandon Frais	800,00 €
51	MME	DELIVRE	BEATRICE		06/02/2018	Abandon Frais	977,25 €
52	MME	LEFAUCHEUR	Nadine		28/12/2018	CHQ	1 000,00 €
53	M	LEFAUCHEUR	Patrice		31/12/2018	Abandon Frais	3 737,00 €
54	MME	BELROSE	NADIA LAURE		01/03/2018	Cumul 2018	60,00 €

24 729,25 €



FLORISE CHAUVET
EXPERTISE COMPTABLE
& AUDIT

FLORISE CHAUVET
Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France

FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Siège social : 44 Rue Lionel PAVOT

97233 SCHOELCHER

SIRET : 522 218 858 00010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation **ENFANTS SOLEILS D'AVENIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

CF

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure associative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Lamentin, le 18 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

Florise CHAUVET



FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ARRETES au : 31/12/2019

APE : SIRET :

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison	Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)								
Créances usagers et comptes rattachés	1 430		1 430	2 765	1 335	48.28		
Autres créances								
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	16 088		16 088	14 631	1 457	9.96		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	17 518		17 518	17 396	122	0.70		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 518		17 518	17 396	122	0.70		

Document audité par F. CHAUVEY

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12 31/12/2018	12 Euros	12 %
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	7 746	19 564	11 818	60.41
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 187	11 818	10 631	89.96
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	6 559	7 746	1 187	15.33	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 883	3 573	1 309	36.64
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 077	6 077			
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	10 960	9 650	1 309	13.57
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 518	17 396	122	0.70

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

10 960

9 650

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12 31/12/2018	12 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes	16 605	24 729	8 124	32.85
Cotisations				
Autres produits	101	202	101	50.00
Total I	16 706	24 931	8 225	32.99
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 711	2 026	315	15.53
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	16 500	34 723	18 223	52.48
Autres charges (2)				
Total II	18 211	36 749	18 538	50.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 505	11 818	10 313	87.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12 31/12/2018	12 Euros	12 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 505	11 818	10 313	87.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	318		318	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	318		318	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	318		318	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	17 024	24 931	7 907	31.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	18 211	36 749	18 538	50.44
Solde intermédiaire	1 187	11 818	10 631	89.96
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 187	11 818	10 631	89.96

Document audité par F. CHAUVET

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

RVJ AUDIT & Expertise

1490 Chemin du Glyceria

Immeuble le Glyceria

97232 LE LAMENTIN

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Tableau de variation des fonds associatifs	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Dépréciation des créances	7
Charges à payer	8
Détail des charges à payer	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	8
Honoraires des commissaires aux comptes	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Informations relatives aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Document audité par F. CHAUVET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	19 564		11 818	0	7 746
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 818		11 818	1 187	1 187
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	7 746			1 187	6 559

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 430	1 430	
TOTAL	1 430	1 430	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 883	4 883		
Autres dettes	6 077	6 077		
TOTAL	10 960	10 960		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Document audité par F. CHAUVET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 883
Autres dettes	6 000
Total	10 883

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	4 883
SUBVENTIONS A VERSER	6 000
Total	10 883

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Valorisation des contributions volontaires**

NEANT

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 813,75 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 813,75 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Document audité par F. CHAUVET



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION « Enfants Soleils d'Avenir »

Année 2019

Durant l'année 2019, le Fonds de Dotation ESA (Enfants Soleil d'Avenir)

A soutenu les actions de l'association ESA CARAÏBE sur les programmes suivants :

La poursuite du suivi du programme d'accompagnement de l'école de Bois Chadek en Haïti.

La réalisation d'une deuxième mission médicale contre la douleur par l'acupuncture à l'attention de la population de Thiotte en Haïti, en partenariat avec l'association d'acupuncteurs « Si Yuan ».

La poursuite d'échanges dans le cadre de la coopération décentralisée mise en place entre la ville de Thiotte en Haïti et la ville du prêcheur en Martinique

Pour ce faire, le Fonds de Dotation a organisé des collectes de fonds pour ensuite les redistribuer à l'association ESA Caraïbes, en soutien à la réalisation de ces actions.

Le Président

Serge CHALONS

Fonds de Dotation ENFANTS SOLEILS D'AVENIR

Rapport Financier 2019

Durant l'année 2019, le Fonds de Dotation ESA et l'association ESA Caraïbes, ont poursuivi les programmes et actions engagées, comme l'accompagnement des 250 enfants de l'école de Bois Chadek, l'étude du projet parc naturel pour la protection de la forêt et de la source principale, et la deuxième mission d'acupuncture à Thiotte.

En janvier 2019, ESA Caraïbes a accompagné un groupe d'étudiants martiniquais, BTS agricole du CFAA Martinique, pour un voyage d'étude à Thiotte, et la belle réalisation d'un jardin potager pédagogique dans l'école communautaire de Nan Drive.

Sur le plan évènementiel, ESA Caraïbes a aussi reconduit cette année l'organisation de la traversée solidaire en relais-kayak, mais pour cette seconde édition entre Sainte Lucie et la Martinique.

Par ailleurs, si les contacts ont maintenus en 2019 pour le programme de coopération médicale et l'orphelinat My Father's House, aucune action particulière n'a été réalisée sur ces deux programmes.

En 2019, le Fonds de Dotation ESA a collecté **16.605 Euros** de dons, et alloués **16.500 Euros** de subventions à l'association ESA Caraïbes, conformément à la convention de partenariat établie en début d'année 2019 entre les deux partenaires.

Les dons collectés se répartissent comme suit :

- Frais des bénévoles abandonnés en don5.000 euros
- Dons reçus via Paypal (*dont 31 Euros de Frais*) 1.985 Euros
- Dons reçus par virements bancaires 7.570 Euros
- Dons reçus par chèques 2.050 Euros

Les subventions ont été allouées à ESA Caraïbes selon les budgets 2019 suivants :

- Coordination et suivi de l'ensemble des programmes.....2.000 euros
- Programme de Coopération Médicale Pédiatrique sur la Caraïbe 1.000 euros
- Ecole Bois Chadek de Thiotte – Haïti.....10.000 euros
- Orphelinat My Father's House (MFH) 500 euros
- Suivi Patients PCMPC 1.000 euros
- Coopération Décentralisée Thiotte/Haïti-Prêcheur/Martinique 1.000 euros
- Thiotte – Missions Acupuncture 1.000 euros
- Evènementiel – Relais Kayak Solidaire..... 1.000 euros
- Soutien Pédagogique ISMG..... 500 euros

L'utilisation des subventions reçues par l'association ESA Caraïbes pour l'année 2019 sont décrites dans le rapport financier de l'association ESA Caraïbes, joint au présent rapport.

Au 31/12/2019, les comptes du Fonds de Dotation présentent un total créditeur de 16.088 Euros :

- Compte BRED - ESA Fonds de Dotation 14.627 Euros
- Compte PAYPAL - ESA Fonds de Dotation 1.461 Euros

N°	Titre	Nom	Prénom	Banque	Date du don	Mode de règlement	Montant
1	Mme	DUVAL	Monique			Cumul 2019	480,00 €
2	Mme	GOURLAT	Frederique			Cumul 2019	240,00 €
3	M	GERIN	Frank			Cumul 2019	120,00 €
4	M	LAFORGE	Jean Louis		31/12/2019	Virement	1 500,00 €
5	Mme	LEFAUCHEUR	Isabelle			Cumul 2019	120,00 €
6	M	CHALONS	Serge		31/12/2018	Abandon Frais	500,00 €
7	Mme	ROUSSELLE	Brigitte			Cumul 2019	120,00 €
8	Mme	RAVOTEUR	JEANNE			Cumul 2019	70,00 €
9	Mme	BAUD	THERESE			Cumul 2019	240,00 €
10	M	BELLEMARE	ROGER-OU-HUGUETTE			Cumul 2019	600,00 €
11	M	JEAN ETIENNE	Christian			Cumul 2019	260,00 €
12	M	LEFAUCHEUR	Patrice		31/12/2018	Abandon Frais	4 500,00 €
13	M	LUCRON	HUGUES		31/12/2019	Virement	2 000,00 €
14	M	PIERRE	RICHARD			Cumul 2019	990,00 €
15	M	EDOUARD	Max	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	300,00 €
16	Mme	LEFAUCHEUR	Nadine		31/12/2019	Chèque	1 000,00 €
17	M	FLECHELLES	Pierre			Cumul 2019	240,00 €
18	M	EBLE	Thierry	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	120,00 €
19	M	VILLAIN	Laurent	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	200,00 €
20	M.	ROUSSELIN	ALAIN		12/04/2019	Chèque	200,00 €
21	M.	CHRISTOPHE	YVON	PAYPAL	25/12/2019	Carte Bancaire	400,00 €
22	Mme	PINOT LATOUR	MONIQUE	PAYPAL	30/12/2019	Carte Bancaire	100,00 €
23	M.	DANIEL	JUSTIN	PAYPAL	30/12/2019	Carte Bancaire	300,00 €
24	M.	CATORC	CHARLES	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	40,00 €
26	M	POULAILLE	MIGUEL			Cumul 2019	240,00 €
27	MME	LABIGNE	ROSELYNE			Cumul 2019	120,00 €
28	M	BOISSEAU	MARC	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	50,00 €
29	MME	BRIGITTE	Elise	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	100,00 €
30	Mme	ORLAY	Ghislaine			Cumul 2019	250,00 €
31	MME	LESCAROUX	Emmanuelle	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	100,00 €
32	M	LAUWERS	MARC		05/12/2019	Virement	50,00 €
33	M	LARRIBE	MICHEL	PAYPAL	29/12/2019	Carte Bancaire	100,00 €
34	MME	MELAN	ROSE MARIE	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	100,00 €
35	M	ZEDONG ASSOUNTA	SERGE	PAYPAL	31/12/2019	Carte Bancaire	75,00 €
36	MME	BLAMEBLE	MADELEINE		31/12/2019	Chèque	50,00 €
37	MME	VERTALE LORiot	VALERIE		31/12/2019	Chèque	50,00 €
38	MME	SCI PIERRETTE			31/12/2019	Chèque	250,00 €
39	MME	MORNET	SIMONNE		31/12/2019	Chèque	380,00 €
40	MME	JEAN MARIE	JANE		31/12/2019	Chèque	50,00 €

16 605,00 €



Enfants Soleils d'Avenir

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION « Enfants soleil d'Avenir »

SIREN : 522 218 858

Séance du 17 mars 2021

Le 17 mars 2021, le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation « Enfants Soleils d'Avenir » (ESA) a été convié sur convocation de son Président afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- **Renouvellement des membres du Bureau**

Sont présent.e.s :

Moïse BELORGANE
Serge CHALONS (Président)
Christian JEAN-ETIENNE (Trésorier)
Patrice LEFAUCHEUR

Sont présent.e.s par visioconférence :

Aline MONTJOLY
Marie-Flore PELAGE

Absent.e.s :

Olympe FRANCIL (Trésorière Adjointe)

Absent.e.s excusé.e.s :

Éric CABERIA (Secrétaire Adjoint)
Joël ZOBEL (*pouvoir Patrice LEFAUCHEUR*)

Invité.e.s :

Chantal CHALONS
Hugues LUCRON

Le Président, Monsieur Serge CHALONS, après avoir procédé à l'appel, remercie les membres de leur présence, puis il aborde l'ordre du jour.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du conseil d'Administration présents et représentés.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES AU BUREAU

Le Président enregistre la sortie du bureau de Me Dominique MODOCK, vice-présidente, démissionnaire, de Mrs André CALMONT et Philippe SENART, et le décès de Mme Simonne MORNET, secrétaire ; le Président soumet l'intégration de deux nouveaux membres au Bureau Mme Chantal CHALONS et Mme Aline MONTJOLY ; et valide l'entrée de nouveaux membres au comité de référents.

QUESTIONS DIVERSES

Le président propose de convoquer une réunion du Conseil d'Administration dans les 8 semaines pour statuer sur les points suivants :

- Recueil de fonds privés ;
- Remise des comptes, rapport d'activité et rapport du commissaire sur l'exercice 2020 ;
- Elaboration du budget prévisionnel 2021 ;
- Intérêt de maintenir le Fonds de Dotation à côté de l'Association ESA Caraïbes.

Le Président soumet alors au vote les résolutions.

VOTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Me Dominique MODOCK (Vice-Présidente), M. André CALMONT et M. Philippe SENART, et du décès de Mme Simonne MORNET (Secrétaire).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2^e RESOLUTION

Le Conseil d'Administration approuve l'entrée au Bureau des deux (2) membres :

Mme Chantal CHALONS (Secrétaire)
Mme Aline MONTJOLY (Vice-Présidente)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration valide l'entrée du douze (12) membres au comité de Référents :

Dr Jacqueline BIRD	Dr Hugues LUCRON
Dr Clertida CASSAMAJOR	Dr Rhonda McINTYRE
M Max EDOUARD	M Richard PIERRE
Mme Tania de FABRIQUE SAINT TOURS	Mme Caroline POPOVIC
Dr Olivier FLECHELLES	Mme Dominique SAVON
Dr Yves HATCHUEL	M Laurent TROUDART

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration approuve le projet de nommer une « Salle Simonne MORNET » au sein du futur local du Fonds de Dotation « Enfants Soleils d'Avenir ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé le présent Procès Verbal.

La séance est levée à 18h53.

Le Président
Serge CHALONS



La Secrétaire
Chantal CHALONS



FONDS DE DOTATION ENFANTS SOLEILS D'AVENIR ESA

Liste des membres au 17 mars 2021

I. MEMBRES DU BUREAU

Le bureau est désormais composé de :

- Président : Monsieur Serge CHALONS
- Vice-Présidente : Madame Aline MONTJOLY (CA du 17 mars 2021)
- Trésorier : Monsieur Christian JEAN-ETIENNE
- Trésorière Adjointe : Madame Olympe FRANCIL
- Secrétaire : Madame Chantal CHALONS (CA du 17 mars 2021)
- Secrétaire Adjoint : Monsieur Eric CABERIA

II. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Membre fondateur : Monsieur Moïse BELORGANE
- Membre fondateur : Monsieur Eric CABERIA
- Membre fondateur : Monsieur Serge CHALONS
- Membre fondateur : Madame Olympe FRANCIL
- Membre fondateur : Madame Aline MONTJOLY
- Membre fondateur : Madame Marie-Flore PELAGE
- Membre nommé : Madame Chantal CHALONS
- Membre nommé : Monsieur Christian JEAN-ETIENNE
- Membre nommé : Monsieur Patrice LEFAUCHEUR
- Membre nommé : Monsieur Joël ZOBEL

III. MEMBRES DU COMITE DE REFERENTS

Le Comité de référents est composé de :

- Madame Jacqueline BIRD
- Madame Claire CASSAMAJOR
- Monsieur Max EDOUARD
- Madame Tania de FABRIQUE SAINT TOURS
- Monsieur Olivier FLECHELLES
- Monsieur Yves HATCHUEL
- Monsieur Hugues LUCRON
- Madame Rhonda Mc INTYRE
- Monsieur Richard PIERRE
- Madame Caroline POPOVIC
- Madame Dominique SAVON
- Monsieur Laurent TROUDART

Le Président
Serge CHALONS



La Secrétaire
Chantal CHALONS

